



Direction de la santé  
Bureau de veille sanitaire

# Surveillance et veille sanitaire en Polynésie française

Données du 23 septembre au 6 octobre 2019 (semaines 39 et 40)

## Communiqué de presse

La surveillance des maladies infectieuses en Polynésie française est effectuée chaque semaine par la déclaration volontaire des médecins du « Réseau sentinelle » et de l'ensemble des laboratoires.

### Evolution du nombre de cas déclarés, par pathologie

| Pathologie   | Activité   | Evolution |
|--------------|------------|-----------|
| Grippe       | Faible     | →         |
| Dengue       | Épidémique | ↗         |
| Leptospirose | Faible     | →         |
| Diarrhée     | Modérée    | →         |

## Dengue

### - Epidémie de dengue 2 depuis le 10 avril 2019

Au 14/10/2019, 1488 cas autochtones et 2 cas importés de dengue 2 ont été confirmés depuis début 2019.

- Iles en phase épidémique : **Tahiti** (10/04/2019), **Bora-Bora** (12/07/2019), **Moorea** (12/08/2019), **Nuku Hiva** (27/08/2019), **Raiatea** (12/09/2019), **Huahine** (13/09/2019), **Rangiroa** (19/09/2019), **Ua Pou** (27/09/2019), **Tahaa** (7/10/2019), **Hiva Oa** (8/10/2019) et **Ua Huka** (9/10/2019).
- Iles en phase d'alerte : **Takaroa**, **Tubuai**, **Fatu Hiva**, **Maupiti** et **Arutua**.

La dengue de type 2 n'ayant pas circulé dans le Pays depuis l'an 2000, la population est faiblement immunisée. Les personnes de moins de 20 ans ou arrivées en Polynésie française après 2000 sont les plus à risque d'être infectées. Ce contexte épidémiologique pourrait entraîner une épidémie de plus grande ampleur.

Au-delà des actions de lutte anti-vectorielle mises en œuvre par la Direction de la santé (Centre d'hygiène et de salubrité publique) avec la collaboration des communes, il relève de la responsabilité de chacun pour se mobiliser contre la dengue.

1) Prévention individuelle pour ne pas être infecté :

- éliminez chaque semaine les gîtes larvaires autour de votre domicile et de votre lieu de travail
- protégez-vous des piqûres de moustiques (répulsifs, moustiquaire, diffuseurs...)

2) Si vous avez de la fièvre supérieure à 38°C, consultez un médecin. Ceci est d'autant plus important si vous venez de Tahiti et vous rendez dans une autre île de Polynésie française, non touchée par ce virus.

3) Si vous avez la dengue :

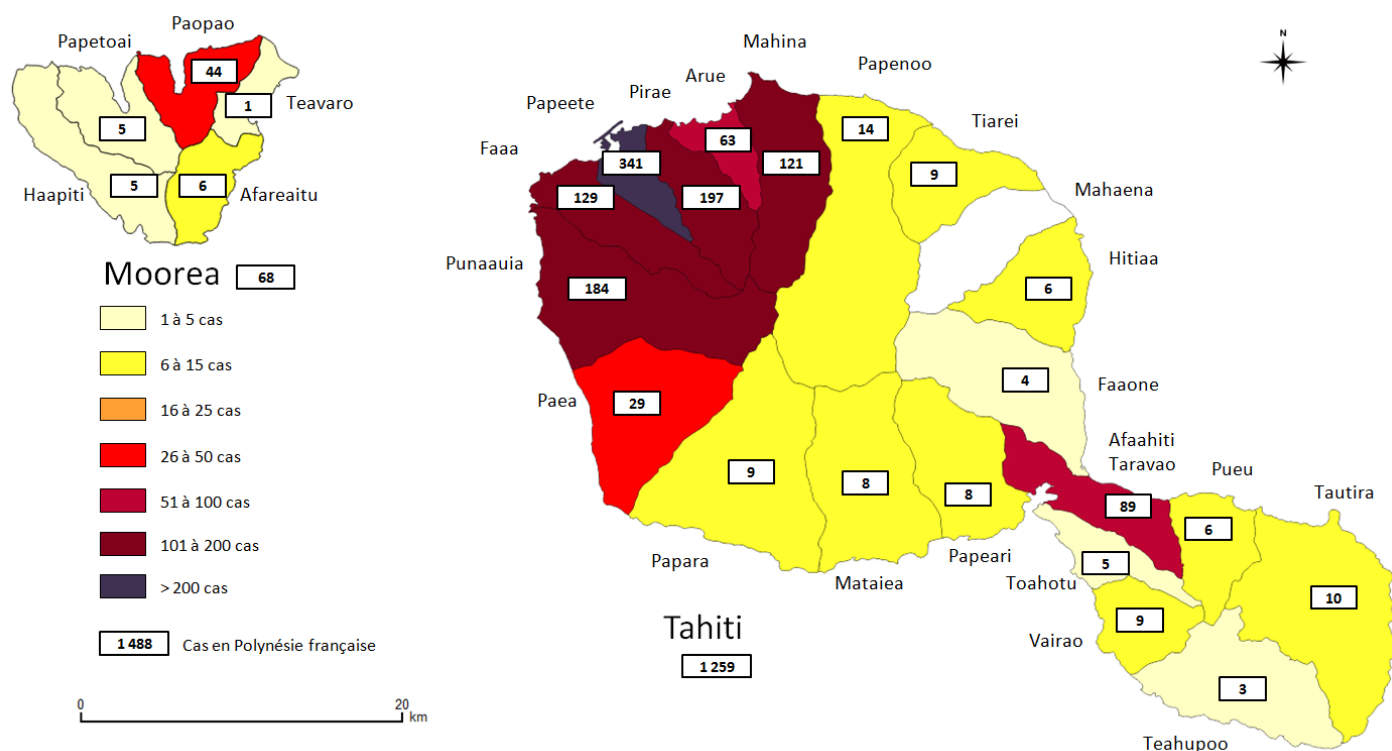
- protégez-vous des piqûres de moustiques pendant 10 jours (dormir sous moustiquaire en particulier)
- limitez vos déplacements, pour ne pas contaminer d'autres zones géographiques.

### - Bilan de la quinzaine

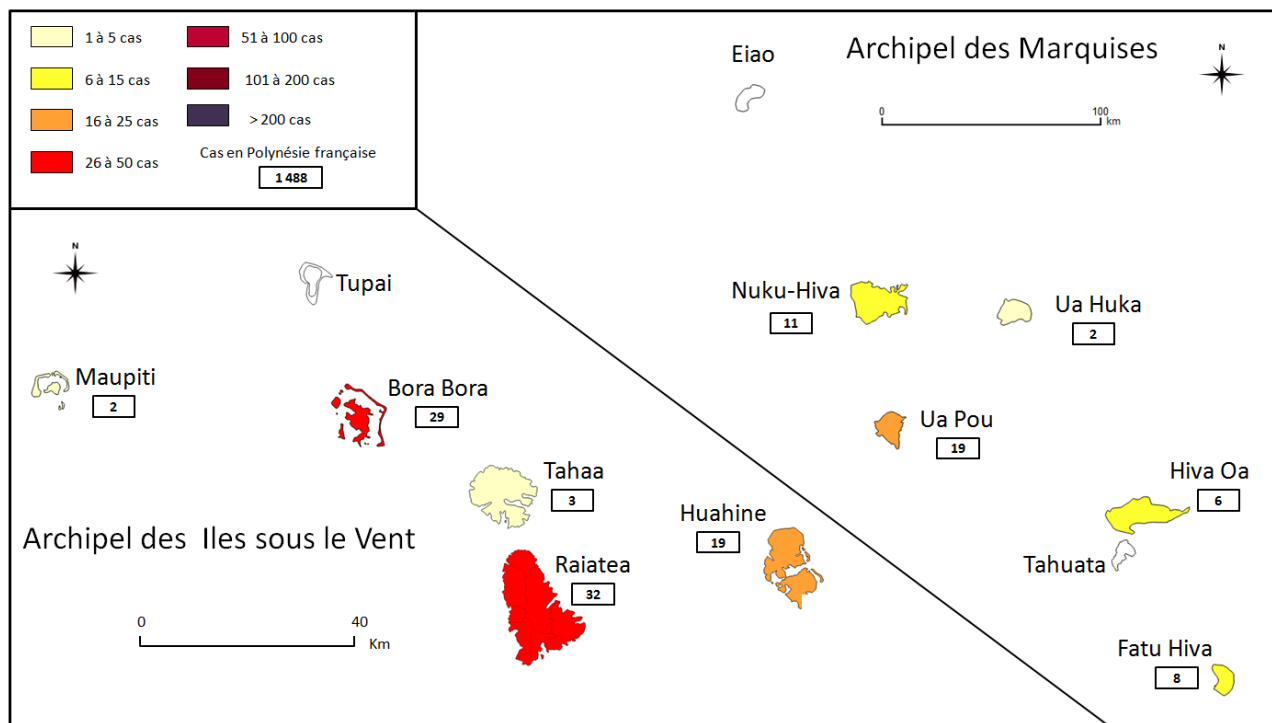
| Semaine          | Quinzaine 39-40 | Depuis la semaine 6 |
|------------------|-----------------|---------------------|
| Dengue non typée | 27              | 149                 |
| Dengue 1 dont    | 10              | 295                 |
| hospitalisés     | 0               | 18                  |
| cas sévères      | 0               | 2                   |
| Dengue 2 dont    | 382             | 1 488               |
| < 20 ans         | 227 (59%)       | 819 (55%)           |
| hospitalisés     | 13              | 58                  |
| cas sévères      | 0               | 0                   |
| décès            | 0               | 0                   |



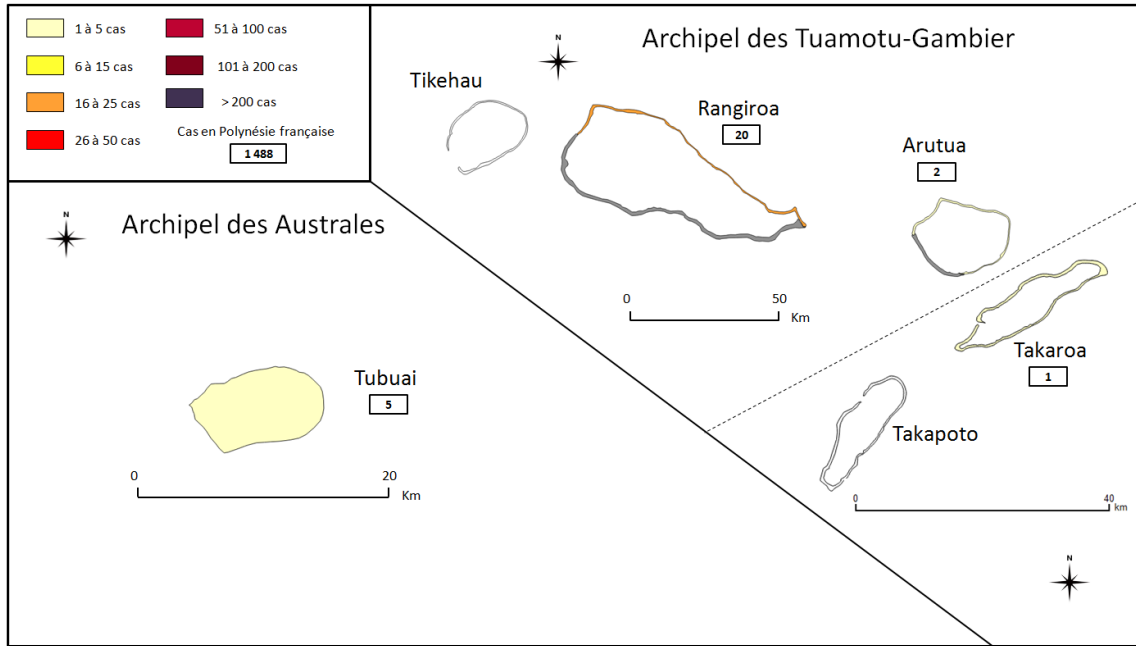
## Nombre de cas de dengue 2 du 10 février au 14 octobre 2019 dans les Iles du Vent par commune



## Nombre de cas de dengue 2 du 10 février au 14 octobre 2019 dans les Iles sous le Vent et l'archipel des Marquises



Nombre de cas de dengue 2 du 10 février au 14 octobre 2019 dans  
l'archipel des Australes et dans l'archipel des Tuamotu-Gambier



### Lutte contre la dengue

Pour lutter contre les épidémies suite à l'introduction de nouveaux virus, **l'élimination des gîtes larvaires doit être continue**, en supprimant ou protégeant toute zone de stagnation d'eau douce une fois par semaine.

La Direction de la santé invite les personnes à consulter rapidement un médecin en cas de fièvre supérieure à 38,5°C d'apparition brutale et de douleurs musculaires et articulaires. La consultation permettra de confirmer le diagnostic et de prendre l'ensemble des mesures de lutte contre les moustiques porteurs du virus sur le terrain.

### Grippe

- Syndromes grippaux : l'activité est en baisse par rapport à la quinzaine précédente ; 50 cas (25 en semaine 39 et 25 en semaine 40) ont été déclarés par les médecins sentinelles.
- Aucun cas confirmé pour cette quinzaine

### Recommandations

- Tenir les personnes fragiles (âgées, en ALD, obèses, femmes enceintes) à distance des personnes malades
- Dans les lieux publics, à proximité d'une personne visiblement malade, se détourner si elle tousse ou éternue
- Éternuer dans sa manche ou en se couvrant la bouche avec un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique, puis le jeter à la poubelle.
- Se laver les mains fréquemment, notamment après avoir éternué ou s'être mouché, et après être passé par des lieux très fréquentés (bus, salle d'attente...).

### Leptospirose

Trois cas de leptospirose ont été déclarés en semaine 39. Un à Tahiti et deux à Raiatea. Le facteur de risque identifié est le jardinage/fa'a'apu et la marche pieds nus.

### Recommandations

- **le jardinage / fa'a'apu** est un facteur de risque de la leptospirose. Porter des gants et des chaussures fermées
- porter des bottes / cuissardes lors de la pêche en eau douce
- protéger les plaies avec un pansement imperméable
- limiter tous les contacts avec la boue et l'eau douce trouble : ne pas marcher pieds-nus ou en savates dans les flaques et eaux stagnantes, ne pas se baigner en eau trouble et aux embouchures des rivières
- dératiser et contrôler la pullulation des rongeurs par la gestion des déchets
- après une exposition à risque, laver et désinfecter les plaies
- consulter un médecin en urgence dès les premiers signes.

## Méningites

En semaine 39, 2 cas de méningite à éosinophile ont été déclarés :

- une méningite à éosinophile, le facteur de risque identifié est la consommation de mitihue
- une infection invasive à méningocoque B.

### Prévention de la méningite à éosinophile

- Contrôler la pullulation des rongeurs (rats) par la gestion des déchets.
- Eradiquer l'escargot *Achatina fulica*.
- Eviter de consommer les crustacés crus et non préalablement congelés : chevrette (notamment dans le Taïoro et le mitihue), escargot, mollusque d'eau douce. Ils doivent être cuits ou congelés plus de 24 heures avant d'être consommés.
- Laver soigneusement les végétaux et tout ce qui aurait pu être souillé.
- Surveiller ce que les enfants mettent dans leur bouche, éviter qu'ils ne jouent avec des escargots ou des limaces.
- S'assurer que les enfants se lavent les mains après avoir joué par terre.

## Diarrhée

Le nombre de cas déclarés s'élevait à 78 (47 cas en semaine 39 et 31 cas en semaine 40) dont 41% d'enfants de moins de 4 ans. L'activité est en augmentation dans le réseau sentinelle par rapport à la quinzaine précédente.

### Recommandations

- lavage des mains fréquent, et notamment après être allé aux toilettes
- dans l'entourage d'une personne malade, nettoyage-désinfection quotidiens des toilettes et poignées de portes
- en cas de diarrhées et/ou vomissements, réhydrater la personne et consultez un médecin.

### Rougeole ( au 14 octobre 2019)

Une épidémie de rougeole est en cours en Nouvelle-Zélande. Du 1er janvier au 14 octobre 2019, 1 808 cas confirmés de rougeole ont été confirmés, dont 1 471 dans la région d'Auckland (soit, 81% des cas confirmés).

En Polynésie française, malgré l'excellente couverture vaccinale, l'apparition de cas de rougeole n'est pas exclue, notamment pour les personnes non ou mal vaccinées et celles nées avant 1995 n'ayant jamais eu cette maladie.

### Le ministère de la santé de la Nouvelle Zélande a émis les recommandations suivantes pour les voyageurs se dirigeant vers Auckland:

- Les voyageurs doivent être vaccinés contre la rougeole au moins 2 semaines avant leurs voyages.
- Les enfants voyageant vers Auckland doivent être vaccinés à 12 mois.
- Les voyageurs avec des enfants de moins de 12 mois qui sont concernés par les risques de la rougeole peuvent contacter les professionnels de santé si besoin.

[ <https://www.health.govt.nz/your-health/conditions-and-treatments/diseases-and-illnesses/measles/2019-measles-outbreak-information> ]

Tél : 40 48 82 01

Bureau de veille sanitaire

Fax : 40 48 82 12

Email : [veille@sante.gov.pf](mailto:veille@sante.gov.pf)